

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 28 janvier à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Étaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. VON DUNGERN Clemens, Mme De Saint RIQUIER Mylène, M. RIOLLET Vincent, M. WEINLAND Robert, M. CHIALVO Michel, M. OHEIX Hervé, M. DAGORY Laurent.

Absente excusée: Mme CHAPEL Clarisse donne pouvoir à M. von DUNGERN Clemens.

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

Lecture du compte rendu de la séance du 8 novembre 2024 est faite et approuvée à l'unanimité.

I - Préparation du budget

Le budget sera voté au plus tard mi-avril 2025. Monsieur le Maire propose de l'étudier dans ses grandes lignes. Chaque conseiller municipal reçoit un exemplaire de l'édition de préparation du budget primitif 2025 sur lequel figure l'exercice précédent (budget prévisionnel et réalisé pour l'année 2024).

Tous les éléments n'étant pas connus à ce jour, cette proposition est un budget prévisionnel permettant aux conseillers de discuter des objectifs à retenir pour 2025.

Dans la section investissement, les propositions sont les suivantes (liste non exhaustive):

- Eglise : réalisation de la phase 0 et 1 pour un coût de 425 622,38€ TTC , subventionnés part la DRAC , la région et le département pour un montant total de 270 499,00€.
- Bézu, 2^{ème} phase : coût 49 200,00TTC. On attend l'accord de nos dossiers de demande de subventions auprès du PNR et du département. Si celles -ci sont accordées, leur montant sera de 25 375,00€.
- Sentiers du patrimoine : des plaques et pupitres fournis par le PNR seront disposés dans le village. Le coût restant à notre charge est de 4 200,00€
- Réfection des chemins et voirie : cela concerne le chemin du petit bois, la sente de l'abreuvoir, la sente de la nourrée. Coût des travaux et des études :110 586,00€ TTC. Pour le chemin du petit bois et la sente de l'abreuvoir, des subventions nous ont été accordées dans le cadre du contrat rural pour un montant de 48 758,00€.
- Nous attendons le versement de subventions du département et de la région pour les travaux réalisés en 2024 pour un montant de 26 000,00€.

Pour l'ensemble des travaux prévus, leurs réalisations ne pourront pas débiter sans les accords des demandes des dossiers de subventions.

II - Point sur les travaux

Eglise : la phase 0 (diagnostic de l'église sur 9 ATEM) a été estimée par le cabinet d'étude à 20 000.00€. Cependant, les devis qui sont parvenus en mairie s'élèvent à 43 875.00€ pour uniquement 4 ATEM. Monsieur le Maire propose de stopper cette étude , le temps d'éclaircir les propositions de devis.

Sente du petit bois : Nous avons demandé à Monsieur CORDIER de faire l'étude et le chiffrage des travaux à réaliser pour cette sente. Deux bandes de roulement seraient réalisées en béton maigre, le centre serait en herbe (coût 32 748.00€). 6 membres du conseil en sont d'accord ; 5 conseillers s'abstiennent.

Sente de l'abreuvoir : coût des travaux :50 000.00€ . L'ensemble du conseil municipal accepte le devis. Ces travaux sont subventionnés par le contrat rural (70% de subventions).

Sente de la nourrée: les travaux concernent l'aménagement d'une bande le long du mur du château. Le coût estimatif est de 40 700.00€. Le devis est accepté par l'ensemble du conseil municipal.

Route du Chesnay : Une proposition de mettre un ralentisseur au niveau de l'entrée de la propriété de M. WEINLAND est soumise au Conseil. Une demande sera faite auprès de M. CORDIER pour connaître la faisabilité, l'opportunité et le bien fondé de cette demande.

Sentiers du patrimoine

Le dossier avance avec le PNR. Les textes sont corrigés ; on attend le retour des maquettes. Les pupitres seront installés au niveau du cimetière et du hameau de Bézu. Les plaques seront placées au niveau de la maison Sarraute, de la croix du 14 juillet et de l'ancien abreuvoir et pédiluve. Afin de connaître les emplacements exacts, on peut consulter le dossier en mairie.

Vidéo protection

Les positions des caméras ont été revues. Un poteau devra être implanté à l'angle du carrefour de la rue de la Coursoupe et de la route du Chesnay. Les autres caméras sont prévues sur la D100, dans la rue de la Corniche , dans la rue des Jardins en rentrant dans le village et rue de l'Eglise. Le projet sera présenté à l'ABF. Il faut faire un demande de travaux pour les poses de caméra. Ce projet est consultable en mairie.

Travaux à BEZU

Les demandes de subventions pour la deuxième phase des travaux ont été envoyées et on attend toujours les réponses.

Affaire BAGOT/RIOLLET

La réunion avec le conciliateur a été repoussée car une des deux parties ne pouvait pas être présente.

Ferme du Chesnay

Une réunion avec le syndicat de l'eau a eu lieu pour l'approvisionnement en eau des pâtures des vaches.

C'est le syndicat de l'eau de Bray et Lu qui devra s'en charger et régler le problème du coût des travaux pour l'acheminement de l'eau jusqu'aux prés.

III - Autorisation de paiement pour régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre libellé (I)	Crédits ouverts au budget 2024 (II)	Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2025 (25%) (III)
20 Immobilisations incorporelles	20 000.00€	5 000.00€
21 Immobilisations corporelles	326 545.54€	81 636.38€
23 Immobilisations en cours	0.0€	0.0€

(I) Uniquement les chapitres réels hors chapitre 16 " Emprunts et dettes assimilées

(II) Les crédits ouverts au budget primitif + décisions modificatives de l'année N

(III) la somme doit correspondre à 25% des crédits du budget N

—autorise le Maire à prendre toutes les mesures à l'exécution de la présente délibération.

IV - Point sur les commissions communales et inter- communales

- Syndicat de l'eau : les factures d'eau n'ont toujours pas été envoyées aux administrés.
- SIERC : la réunion du 17 décembre a validé les travaux pour l'année 2025. Augmentation du coût de la cotisation annuelle pour le mairie. On passe de 0,23€ par habitant à 0,30€ par habitant.
- SIAA : 3 délibérations sont à prendre :

Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée :

de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la collectivité suivante : HODENT (par délibération du 4 Novembre 2024),

Et de l'acceptation de l'adhésion par le comité syndical réuni le 28 novembre 2024.

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal

d'Assainissement Autonome et après en avoir délibéré, décide d'accepter l'adhésion

au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la collectivité suivante : HODENT

Approbation du retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée :

De la demande de l'approbation du retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

de la collectivité suivante : CHATENAY en FRANCE (en date du 16 mars 2024),

Et de l'acceptation dudit retrait par le comité syndical réuni le 28 novembre 2024.

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Et après en avoir délibéré, décide d'accepter

le retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la collectivité suivante :

Approbation de modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Monsieur le Maire, donne connaissance au conseil de la nécessité de modifier les statuts, VU l'arrêté préfectoral N^o 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome ;

Considérant les évolutions chroniques de la composition des communes adhérentes au SIAA et du nécessaire assouplissement de la modification des statuts en cas d'adhésion ou de retrait nouveau, il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification de l'article 1 des statuts du SIAA nouvellement rédigé commune suit :

« Le syndicat mixte porte le nom de Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

Les membres du Syndicat sont ceux figurant à l'Annexe 1 des présents statuts. »

Les nouvelles communes sont donc intégrées à l'annexe 1 des statuts du SIAA nouvellement rédigés et annexés à la présente délibération.

Suite à la modernisation du réseau de proximité de la direction générale des finances publiques, il est également proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle rédaction de l'article 7 des statuts ainsi formulés :

« Les fonctions de comptable public du syndicat sont exercées par le responsable du service de gestion comptable (SGC) de Cergy Collectivités dans les conditions prévues par les lois et les règlements en vigueur ».

Pour ce faire, il est nécessaire de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts

tels qu'annexés à la présente délibération.

Le conseil, après en avoir délibéré,

émet un avis favorable au projet de statuts annexé à la présente.

Château de la Roche Guyon

Nomination d'un directeur par intérim. Une élection se tiendra courant Mars- Avril pour la nomination d'un directeur.

Commission environnement

La fête de l'intercommunalité est prévue le 28 juin 2025. Plusieurs ateliers seront présentés par les différentes commissions.

Fête de l'automne

La fête de l'automne (inclue la course de caisses à savon) est prévue pour le 28 septembre 2025. Une demande de subvention sera faite auprès de la commission sport de la CCVVS pour aider à financer cette animation.

V-Points divers

- M. OHEIX, nous fait part de l'initiation de la part de la faculté de Cergy- Pontoise émanant de l'UNESCO pour labéliser un Géoparc Vexin.

– La maison de la Goulée va être vendue. Le propriétaire actuel nous a demandé de déclasser ce logement social en logement ordinaire afin de pouvoir le vendre à des particuliers.

- Le nombre d'habitants donné par l'INSEE pour notre village est de 147 pour l'année 2024.

- Nous avons reçu plusieurs remerciements de la part de nos administrés pour les vœux de la commune présentés le 12 janvier dernier.

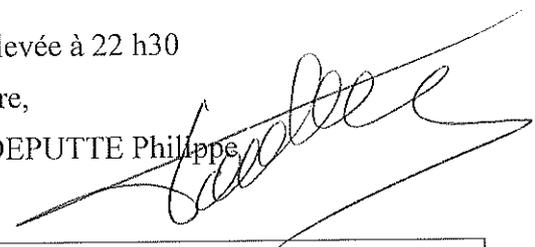
- M. RIOLLET demande le réglage du miroir situé en haut du chemin du Tertre St Denis.

Prochaine réunion le 20 mars 2025 à 19 heures30.

La séance est levée à 22 h30

Le Maire,

VANDEPUTTE Philippe



CHAPEL Clarisse	
CHIALVO Michel	
DAGORY Laurent	
DE SAINT RIQUIER Mylène	
DI FRANCESCO Josette	
JOLIVET Martine	
OHEIX Hervé	
RIOLLET Vincent	
Von DUNGERN Clémens	

WEINLAND Robert	